

Réunion du Conseil Municipal
du 22 février 2016 à 15 heures
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 16 février 2016

Compte-rendu sommaire

Secrétariat des Assemblées
Jeanine BUCHI

Direction des affaires juridiques et des assemblées

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 Présentation du premier rapport du déontologue.

Communiqué

2 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

Communiqué

3 Avis sur les emplois Ville.

Il est demandé au Conseil d'approuver, après avis du CT, les suppressions, créations et transformations d'emplois.

Adopté

4 Schéma de mutualisation de l'Eurométropole de Strasbourg - Avis du Conseil municipal.

Il est demandé au Conseil de préciser :

- que la délégation de compétences départementales en matière d'action sociale et médico-sociale du Département du Bas-Rhin à la ville de Strasbourg relève de la compétence du Conseil municipal ;
- que les mises à disposition de matériels de la ville de Strasbourg sont réalisées selon les tarifs et aux conditions décidées par le Conseil municipal ;
- que les mutualisations entre les communes elles-mêmes, notamment en matière de petite enfance, relèvent de la compétence des Conseils municipaux des communes volontaires

Il est également demandé au Conseil d'approuver le projet de schéma de mutualisation de l'Eurométropole visant à consolider et à approfondir les mutualisations pendant la durée du mandat.

Adopté

5 Conclusion de marchés pour la fourniture de prestations de gardiennage et de télésurveillance du parc immobilier et des équipements de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion de marchés pour l'acquisition de prestations de gardiennage et télésurveillance éventuellement reconductibles,
- la conclusion de la convention constitutive de groupement de commandes entre la ville de Strasbourg et l'Eurométropole, dont la Ville assurera la mission de coordonnateur,

Il est également demandé au Conseil de décider l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2016 et suivants sur les lignes concernées,

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à lancer les consultations en tant que coordonnateur du groupement de commandes ou passer commande auprès de l'UGAP conformément au Code des marchés publics et à prendre toutes les décisions y relatives,
- à signer la convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg,
- à notifier et signer les marchés en tant que coordonnateur,
- à exécuter les marchés résultant du groupement de commandes et concernant la ville de Strasbourg.

Adopté

6 Conclusion de marchés d'acquisition de diverses fournitures techniques, éventuellement reconductibles et approbation d'un groupement de commandes entre la ville de Strasbourg, l'Eurométropole et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

Il est demandé au Conseil d'approuver, sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion de marchés ci-après éventuellement reconductibles,

Collectivité	Objet	Montant en € HT annuel	Montant en € HT annuel
		Minimum	Maximum
EURO METROPOLE	Marché de fournitures de peinture	25 000	100 000
VDS	Marché de fournitures de peinture	44 000	180 000
OND	Marché de fournitures de peinture	6 000	24 000

- la conclusion de la convention de groupement de commandes entre la ville de Strasbourg, la Fondation de l'Œuvre Notre Dame et l'Eurométropole de Strasbourg cette dernière assurant la mission de coordinateur.

Il est également demandé au Conseil de décider l'inscription des crédits nécessaires au

budget primitif 2016 et suivants sur les lignes concernées.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer la convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre Dame,
- à exécuter les marchés résultant du groupement de commandes et concernant la ville de Strasbourg,
- en sa qualité d'administrateur de la Fondation de l'Œuvre Notre Dame à signer la convention de groupement de commandes avec les collectivités membres du groupement,
- à exécuter les marchés résultant du groupement de commandes et concernant la Fondation de l'Œuvre Notre Dame.

Adopté

7 Subventions 2016 au Zoo de l'orangerie, au Parc Régional des Vosges du Nord et au Jardin Botanique.

Il est demandé au Conseil d'*approuver l'affectation des subventions suivantes* :

- 1) 270 000 € à l'Association des Amis du Zoo de l'Orangerie
- 2) 29 000,00 € au Parc Naturel des Vosges du Nord
- 3) 67 132,94 € à l'Université de Strasbourg

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes.

Adopté

8 Convention transactionnelle SNC LAVALIN - Palais des Fêtes Phase 1.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le principe de règlement amiable du différend avec la société SNC LAVALIN au moyen d'une convention transactionnelle ;
- la conclusion d'une convention transactionnelle selon le projet joint à la présente délibération avec la société SNC LAVALIN, dont les stipulations essentielles portent d'une part, sur l'engagement de la ville de Strasbourg à verser les sommes dues à la société SNC LAVALIN et à son sous-traitant CEDETI au titre des prestations restant à réaliser dans le cadre de la 1^{ère} tranche de travaux et celles

réalisées dans le cadre de la 2^{ème} tranche de travaux, à l'engagement des parties à renoncer à tout recours l'une envers l'autre, à toute instance et/ou action portant sur les faits entrant dans le champ de la présente transaction et tendant à obtenir, à quelque titre que ce soit ;

- la renonciation de la société SNC LAVALIN à toute rémunération complémentaire ;

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer une convention transactionnelle avec la société SNC LAVALIN pour mettre fin à la mission de maîtrise d'œuvre et l'indemniser des prestations restant à réaliser et effectuées.

Adopté

9 Convention transactionnelle avec l'entreprise Eiffage dans le cadre des travaux d'aménagement d'un Pôle de services - Maille Catherine à HautePierre.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le principe de règlement amiable du différend avec l'entreprise Eiffage Energie Alsace Franche Comté au moyen d'une convention transactionnelle portant règlement des prestations effectivement réalisées et utiles à la collectivité ;
- la conclusion d'une convention transactionnelle selon le projet joint à la délibération avec l'entreprise Eiffage Energie Alsace Franche Comté, dont les stipulations essentielles portent d'une part, sur l'engagement de la Ville de Strasbourg à verser une indemnité de 57 753,38 € TTC à ladite entreprise, à l'engagement des parties à renoncer à tout recours l'une envers l'autre, à toute instance et/ou action portant sur les faits entrant dans le champ de la présente transaction et tendant à obtenir, à quelque titre que ce soit, le versement d'une somme d'argent, sous réserve de l'article L.2131-10 du CGCT et enfin de renoncer au surplus de leur demande évaluée à 53 605,27 € TTC ;

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer une convention transactionnelle avec l'entreprise Eiffage Energie Alsace Franche Comté pour l'indemniser des prestations effectuées.

Adopté

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

10 Site de captage d'eau du Polygone - Travaux de protection de la nappe (avis du Conseil municipal - article L.5211-57 du CGCT).

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable aux travaux d'amélioration des installations de production d'eau potable sur le site de captage du Polygone, par l'Eurométropole de Strasbourg, pour un montant de 717 000 € HT soit 860 000 € TTC, conformément au programme.

Adopté

11 Poste de Commandement Nettoyement sis 44 route de la Fédération - Remplacement des bâtiments modulaires (avis du Conseil municipal - article L.5211-57 du CGCT).

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à l'opération de remplacement des bâtiments modulaires du Poste de Commandement nettoyage du service propreté urbaine sis 44, rue de la Fédération par l'Eurométropole de Strasbourg pour un montant de 127 000 € TTC conformément au programme.

Adopté

12 Restauration des toitures, aménagement de locaux et mises aux normes dans les bâtiments composant l'Hôtel de Ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'opération de restauration des toitures, de rénovation de la cour Conrath et de travaux d'aménagement et de mises aux normes divers dans les bâtiments de l'Hôtel de Ville;

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant(e) :

- à signer et à exécuter les marchés d'études, de travaux et de fournitures, conformément au Code des Marchés Publics ;
- à signer les dossiers de demandes de démolir et permis de construire ;
- à solliciter auprès de tous les partenaires concernés les participations aux subventions et mécénats qui pourront être mis en œuvre et à signer tous les documents en résultant.

Il est aussi demandé au Conseil de désigner, en application des articles 24 et 25 du Code des marchés publics, le collège des élus du jury de sélection des candidatures relatif au choix du maître d'œuvre dans l'opération de travaux relatifs à l'Hôtel de Ville

Ce jury, présidé par le Maire ou son-sa représentant-e, sera composé de :

5 titulaires
Michèle SEILER
Jean-Baptiste GERNET
Henri DREYFUS
Thierry ROOS
Eric SCHULTZ

5 suppléants
Françoise BEY
Ada REICHHART
Abdelaziz MELIANI
Patrick ROGER
Jean WERLEN

Les autres membres seront désignés par le Président du jury conformément à l'article 24 du Code des marchés publics.

Adopté

**13 Villa Massol Immeuble sis 1, Rue Joseph Massol à Strasbourg.
Villa résidence principale et lieu de réception officiel du Secrétaire Général
du Conseil de l'Europe.
Travaux de maintenance lourde et de restauration des décors intérieurs.**

Il est demandé au Conseil d'approuver l'opération de maintenance lourde et de restauration des décors de l'immeuble sis 1, rue Joseph Massol pour un montant de 1 000 000 € TTC.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer et à exécuter les marchés d'études, de travaux et de fournitures, conformément au Code des Marchés Publics ;
- à signer les dossiers de demandes de démolir et permis de construire ;
- à solliciter auprès de tous les partenaires concernés les participations aux subventions et mécénats qui pourront être mis en œuvre et à signer tous les documents en résultant.

Adopté

14 Projets de transactions immobilières de l'Eurométropole de Strasbourg sur le territoire de la Ville de Strasbourg (avis du Conseil municipal - Art L 5211-57 du CGCT).

Il est demandé au Conseil de donner un avis favorable aux transactions suivantes :

la vente par l'Eurométropole de Strasbourg d'une parcelle située dans l'emprise de la ZAC Danube et cadastrée :

Ban de Strasbourg

Lieu-dit «33 C RTE DU RHIN»

Section DL n° (2)/25 de 19 m² issue de la parcelle mère n° 164/25 de 5 044 m²

Au profit de la SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT DE LA RÉGION DE STRASBOURG (SERS)

la cession a lieu au prix de 3 100 € HT, taxes et droits éventuels en sus.

Adopté

15 Convention de groupement de commandes pour l'exécution de prestations intellectuelles dans le cadre des opérations d'aménagements pour l'Eurométropole de Strasbourg et les communes d'Eckbolsheim, La Wantzenau, Plobsheim et de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et les communes d'Eckbolsheim, La Wantzenau, Plobsheim et la ville de Strasbourg dont l'Eurométropole de Strasbourg assurera la mission de coordonnateur concernant les marchés suivants :

Commune	Objet du marché	Montant minimum annuel € HT	Montant maximum annuel € HT
Eurométropole	Marché d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage d'études de faisabilité et d'expertise urbaine	-	120 000,00
	Marché d'études de prestations écologiques	-	100 000,00
	Marché de prestations géotechniques	-	15 000,00
Eckbolsheim	Marché d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage d'études de faisabilité et d'expertise urbaine	-	30 000,00
	Marché d'études de prestations écologiques	-	30 000,00
	Marché de prestations géotechniques	-	15 000,00

Commune	Objet du marché	Montant minimum annuel € HT	Montant maximum annuel € HT
La Wantzenau	Marché d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage d'études de faisabilité et d'expertise urbaine	-	30 000,00
	Marché d'études de prestations écologiques	-	30 000,00
	Marché de prestations géotechniques	-	15 000,00
Plobsheim	Marché d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage d'études de faisabilité et d'expertise urbaine	-	30 000,00
	Marché d'études de prestations écologiques	-	30 000,00
	Marché de prestations géotechniques	-	15 000,00
Strasbourg	Marché d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage d'études de faisabilité et d'expertise urbaine	-	30 000,00
	Marché d'études de prestations écologiques	-	30 000,00
	Marché de prestations géotechniques	-	15 000,00

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant-e :

- à signer la convention de groupement de commandes y afférant avec L'Eurométropole de Strasbourg,
- à exécuter les marchés de la ville de Strasbourg en résultant,

Adopté

16 Avis de la ville de Strasbourg sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) "arrêté" de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de dire que :

- la ville de Strasbourg adhère aux grandes orientations du PADD et aux choix retenus pour établir le projet de PLU ;
- la ville de Strasbourg est favorable au maintien d'un potentiel de développement économique (classement en zone IAUXb)1 au Sud de l'entreprise Punch Powerglide, compte-tenu de l'absence d'alternative et de l'intérêt public majeur de conforter le Port Autonome de Strasbourg ;
- la régulation des projets commerciaux et de loisirs est indispensable, afin de conforter la place prépondérante du centre-ville de Strasbourg dans l'armature commerciale du territoire, et préserver les commerces de proximité dans l'ensemble des centralités de l'agglomération.

Il est également proposé au Conseil de demander les évolutions suivantes du projet de PLU « arrêté »

- l'actualisation du Programme d'Orientations et d'Action (POA) déplacements suite à la délibération du 18 décembre 2015 concernant la mise en œuvre du schéma directeur des transports collectifs 2010-2025 ;
- que les opérations d'aménagement d'ensemble, maîtrisées en tout ou partie par la collectivité et d'ores et déjà engagées, dont la proportion de logements locatifs sociaux a été définie en fonction de leur contexte, ne soient pas concernées par le dispositif réglementaire "Secteur de Mixité Sociale" (SMS). Les opérations concernées sont les suivantes : ZAC Deux-Rives, ZAC Danube, ZAC Etoile, Quartier d'Affaires International ;
- l'adaptation du dispositif réglementaire SMS afin de le rendre pleinement efficient, à l'échelle des opérations ;
- la mise à jour des restrictions d'usage « sites et sols pollués » inscrites au plan risque et au règlement écrit afin d'intégrer les éléments issus d'études complémentaires réalisées au courant des années 2015 et 2016 ;
- le reclassement du parking de la piscine du Wacken en zone UD1, pour permettre la construction d'un silo de stationnement répondant aux besoins des équipements sportifs existants et du projet Wacken-Europe ;
- le reclassement en zone UD2 de la partie nord du site de l'hôpital Lyautey au Neuhof, pour permettre la construction de logements, à condition que les négociations foncières avec les services de l'Etat aient abouti avant l'approbation du PLU. Ce reclassement pourrait s'accompagner de l'inscription d'un « espace planté à conserver ou à créer » à l'angle de la rue des Canonniers et de l'avenue du Neuhof ;
- le reclassement en zone UD1 de la zone UD2 couvrant l'îlot de la Maison du bâtiment dans le quartier Centre, afin que les dispositions réglementaires soient en adéquation avec les constructions existantes et le potentiel de développement offert par cet îlot ;
- le reclassement en zone UB4 de la zone UCB1 située rue des Anémones dans le quartier du Wacken, pour faciliter la réalisation d'un projet d'autopromotion ;
- le reclassement en zone IAUB1 de la zone IAUA1 au Heyritz, afin que les dispositions réglementaires permettent la poursuite de l'urbanisation et soient conformes aux orientations d'aménagement et de programmation ;
- la suppression de l'emplacement réservé CEN 5, inscrit au bénéfice de l'Eurométropole, pour l'élargissement de l'impasse des Bosquets dans le quartier du Conseil des XV ;
- la suppression de l'emplacement réservé HAU 4, inscrit au bénéfice de l'Eurométropole, pour la création d'une voirie entre la rue d'Oberhausbergen et l'avenue Molière et l'élargissement de la rue Paul Claudel prévue pour le passage d'un transport en commun. Cette suppression pourrait s'accompagner de l'inscription d'un « espace planté à conserver ou à créer » dans le cœur d'îlot pour préserver le cadre de vie ;
- la modification du tracé de l'emplacement réservé NEU 24, inscrit au bénéfice de

- l'Eurométropole, pour la prolongation de la rue Richshoffer dans le quartier du Neuhof, du fait d'une contrainte technique liée à un collecteur d'assainissement ;
- la protection au titre des « bâtiments intéressants » de la construction sise au 9, rue du Marais Kageneck en substitution de la construction sise au 11, rue du Marais Kageneck.

Il est aussi demandé au Conseil de décider d'émettre un avis favorable sur le projet de PLU « arrêté » par le conseil de l'Eurométropole en date du 27 novembre 2015.

Il est également demandé au Conseil de charger le maire ou son-sa représentant-e de l'exécution de la présente délibération.

Adopté

ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

17 Subvention annuelle au Strasbourg Convention Bureau.

Il est demandé au Conseil d'approuver les orientations du contrat d'objectifs du Strasbourg Convention Bureau et la participation de 100 000 euros pour son financement au titre de l'exercice 2016,

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Adopté

18 Attribution de la subvention annuelle de fonctionnement à l'Office de tourisme de Strasbourg et sa région pour l'année 2016.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la convention d'objectifs 2016 – 2018 établie entre l'Office de tourisme de Strasbourg et sa région, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg,
- le versement par la ville de Strasbourg d'une subvention de fonctionnement de 510 000 € à l'Office de tourisme de Strasbourg et sa région pour l'exercice 2016. Elle sera versée en deux fois : 50% à la signature de la convention d'objectifs 2016-2018 et de la convention financière 2016, le solde lors du 2^{ème} semestre 2016.
- la convention entre la ville de Strasbourg et l'Office de tourisme de Strasbourg et sa région relative à la « mission Euraccueil »

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Adopté

19 Mise à disposition de la Grande Salle de l'Aubette à la manifestation Strasbourg Fashion Days.

Il est demandé au Conseil de décider d'autoriser l'occupation à titre gracieux de la Grande Salle de l'Aubette du 24 au 29 mai 2016 pour l'organisation de la manifestation Strasbourg Fashion Days.

Adopté

20 Subventions pour l'insertion sociale et professionnelle.

Il est demandé au Conseil de décider :

- d'attribuer une subvention de 140 000 € à la Mission locale pour l'emploi,
- d'attribuer une subvention de 12 000 € à l'association Le Parcours.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les décisions d'attribution et les conventions financières nécessaires.

Adopté

21 Attribution de subventions au titre des relations européennes et internationales.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

Pour le Pôle Europe

- le versement d'une subvention de 800 € à l'association Fauteuil Vapeur
- le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association Cyrille et Méthode
- le versement d'une subvention de 2 500 € à l'Association Parlementaire Européenne

Pour le Pôle coopération décentralisée, partenariats internationaux et jumelages

- le versement d'une subvention de 30 000 € à l'IRCOD
- le versement d'une subvention de 11 000 € au CEFODE

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

Adopté

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE

22 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Il est également demandé au Conseil d'approuver le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

Comité des Peuples de la Meinau	2 500 €
Cercle d'Echecs de Strasbourg	5 000 €
Association Main dans la Main	900 €
Fête Européenne de l'Image Sous-Marine	6 000 €
Les Amis de Marcel Rudloff	3 000 €
Accueil des Villes Françaises	2 200 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

Adopté

23 Attribution de subventions à diverses associations.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

Centre LGBTI Strasbourg - Alsace	40 000 €
Association Le Refuge	4 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés d'attribution et conventions relatifs à ces subventions.

Adopté

CULTURE ET SPORT

24 Vente des actions de la SAEMSL SIG Basket détenues par la ville de Strasbourg au profit de la SAS SIG & Entreprises.

Il est demandé au Conseil d'approuver la vente de 1322 actions du capital social de la SAEMSL SIG Basket au profit de la SAS SIG & Entreprises pour un montant total de 100 763 €, sous réserve de la condition suspensive suivante : que le projet d'achat des actions de la Ville du capital social de la SAEMSL SIG Basket soit validée par l'assemblée générale extraordinaire de la SAS SIG & Entreprise sur la proposition de son Président.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser :

- le Maire ou son représentant à procéder à la vente de 1322 actions de la SAEMSL SIG Basket et à signer pour le compte de la ville de Strasbourg tous les documents et conventions relatifs à cette opération ;
- les représentants de la ville de Strasbourg au Conseil de surveillance et à l'Assemblée générale extraordinaire à voter pour la vente des actions détenue par la Ville dans le capital de la SIG à la SAS SIG & Entreprise.

Adopté

25 Versement de subventions à diverses associations et manifestations sportives strasbourgeoises.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'allocation de subventions pour un montant total de **5 000 €** réparti comme suit :

Association Sportive Strasbourg	1 000 €
Soutien à l'organisation du 125 ^e anniversaire de l'association.	
Strasbourg Université Club	2 500 €
Soutien à l'organisation, pour la 16 ^e année consécutive, d'une épreuve du Circuit national de sabre hommes en janvier 2016 à Strasbourg.	
Team Strasbourg SNS ASPTT	1 500 €
Soutien à l'organisation d'un meeting national de natation les 27 et 28 février 2016 à Strasbourg	

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

26 Mise en sécurité du Palais Rohan.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'opération de mise en sécurité du Palais des Rohan pour un montant d'opération de 615 000 € TTC.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer et à exécuter les marchés d'études, de travaux et de fournitures, conformément au Code des Marchés Publics ;
- à signer les dossiers de demandes de démolir et permis de construire ;
- à solliciter auprès de tous les partenaires concernés les participations aux subventions et mécénats qui pourront être mis en œuvre et à signer tous les documents en résultant.

Adopté

27 Travaux de réfection de la façade de l'ESADS / HEAR à Strasbourg.

Il est également demandé au Conseil d'approuver l'opération portant sur les travaux de réfection de la façade de l'ESADS / HEAR à Strasbourg pour un montant de 250 000 € TTC.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer et à exécuter les marchés d'études, de travaux et de fournitures, conformément au Code des Marchés Publics ;
- à signer les dossiers de demandes de démolir et permis de construire ;
- à solliciter auprès de tous les partenaires concernés les participations aux subventions et mécénats qui pourront être mis en œuvre et à signer tous les documents en résultant.

Adopté

INTERPELLATION

28 Interpellation de Madame Bornia TARALL : des marchés strasbourgeois sereins.

Le texte et la réponse à l'interpellation figurent en annexe du présent compte-rendu sommaire.

MOTION

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE STRASBOURG

Séance du 22 février 2016

La ville de Strasbourg, réunie en conseil municipal le 22 février 2016, tient à exprimer son inquiétude pour le site d'ALSTOM à Reichshoffen et à affirmer son soutien à l'entreprise et à ses 1 222 salariés.

Le conseil municipal regrette l'annonce faite de recourir à l'appel d'offres plutôt qu'aux contrats cadres pour la recherche d'un nouveau matériel spécifique pour les trains intercités ou Trains d'Equilibre du Territoire (TET).

Le conseil municipal rappelle que les TET sont essentiels au regard des enjeux d'aménagement du territoire et complémentaires aux offres TGV et TER, notamment au regard des enjeux de la COP21.

Cette décision aura d'abord une incidence sur la qualité du service offert aux voyageurs, puisque celle-ci entrainera un retard de plus de trois ans de la mise en service de nouveaux trains destinés à remplacer les trains Corail vieillissants.

Ensuite, le recours aux « contrats – cadres » permettait de s'appuyer sur les plateformes techniques existantes ayant notamment servi à la production des nouveaux TER, et ainsi de réduire les coûts de développement et de maintenance pour l'ensemble des acteurs publics, Etat et Collectivités ; il permettait donc de ne pas perdre du temps mais surtout, permettait de maintenir l'emploi industriel dans des bassins qui connaissent depuis des années une très forte désindustrialisation.

Cette décision enfin aura une incidence sur l'emploi puisqu'elle provoquera une période de "creux" de charge de plusieurs mois qui affaiblira la santé économique du site de production d'Alstom Transport à Reischoffen. Un creux qui ne sera que très partiellement comblé par la nouvelle commande de 30 rames annoncée par le ministre ce 19 février.

Nous demandons à Alain VIDALIES, Secrétaire d'État en charge des Transports, de faire procéder à une nouvelle analyse sur le risque juridique pré-supposé d'un recours aux contrats cadres et de reconsidérer en conséquence cette orientation afin de trouver une solution viable qui pérennise l'emploi.

Adopté

LE MAIRE,

ROLAND RIES

Annexe au compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 22 février 2016

--°°--

Interpellation

28 Interpellation de Madame Bornia TARALL : des marchés strasbourgeois sereins.

Monsieur le Maire,

Depuis plusieurs semaines, le marché de Hautepierre est difficilement reconnaissable. Il y pèse dans ses allées une ambiance tendue suite à l'annonce par votre adjoint de l'éviction de plusieurs commerçants non sédentaires.

Le règlement des marchés de Strasbourg doit évidemment être respecté par tous, nous en convenons, comme en témoigne d'ailleurs le vote unanime lors du conseil municipal du 18 mai dernier sur sa dernière version.

Mais l'application de ce même règlement par la Ville est ici source d'incompréhension et de conflit.

Des commerçants présents depuis de nombreuses années et ayant toujours payés leurs droits de place ont en effet brutalement appris leur éviction faute d'être titulaire d'un emplacement. A l'usage vous opposez donc la règle en occultant près d'une décennie d'une pratique tolérée et en ne prenant pas en compte les situations humaines derrière ses expulsions.

Pourquoi ne pas adapter votre calendrier à ce contexte particulier dans votre démarche de réorganisation du marché de Hautepierre ? Pourquoi ne pas avoir informé suffisamment en amont les commerçants concernés en leur proposant des solutions de

titularisation ? Car si certains n'ont jamais déposé de demande, la Ville n'a de son côté jamais songé à leur proposer au bout de 10 ans. Combien sont-ils et seront-ils d'ailleurs remplacés par d'autres une fois leur emplacement libéré ? Dans cette situation « grise », la Ville ne peut se prévaloir d'avoir pour elle le droit sans prendre en compte les demandes des commerçants.

Cette méthode a malheureusement abouti à une rupture du dialogue entre vos adjoints et vos services d'un côté et les commerçants et le public du marché de HautePierre de l'autre. Cette situation ne peut perdurer et je souhaite aujourd'hui que des échanges sereins et constructifs puissent avoir de nouveau lieu dans les plus brefs délais afin d'aboutir à une solution partagée. Après près de 10 ans de tolérance en la matière, vous n'êtes en effet plus à quelques mois près.

C'est pourquoi je vous remercie Monsieur le Maire, de nous apporter vos réponses et de nous indiquer les suites que vous envisagez de donner afin de sortir de cette impasse actuelle.

Je voudrais ajouter, Monsieur le Maire, que c'est vraiment une injustice parce que la réponse qui a été donnée par vos services techniques a été donc très brutale. La réponse était : « on vous expulse » et je trouve que ce n'est pas normal quand ce sont des gens qui sont présents sur ce marché, depuis 10 ans, de manière régulière et constante et à qui on donne pour seule réponse l'expulsion. Il y a un problème, ce n'est pas humain.

Voilà, donc vraiment, j'attire votre attention là-dessus parce que là on va mettre à mal des situations humaines.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Réponse de Monsieur Robert Herrmann :

Madame la conseillère,

Madame TARALL, comme vous le précisez, le marché de HautePierre est « difficilement reconnaissable » ces derniers samedis, avec des allées sécurisées, des véhicules sortis du site et un important travail mené pour lutter contre la vente à la sauvette ou le stationnement sauvage des camionnettes des commerçants dans le quartier.

Ce résultat n'a pu être obtenu qu'au prix d'une présence permanente et en nombre, de la police municipale ou du service des marchés, chaque samedi. Nous ne pourrions poursuivre une telle mobilisation pour ce seul marché alors que la ville de Strasbourg en compte onze le samedi matin, il faut donc faire évoluer le dispositif.

Dès mai 2014, l'engagement a été pris par la municipalité et les représentants de la profession, de réaliser en 18 mois une véritable place de marché le samedi matin qui soit également une place à vivre pour le quartier pendant les autres jours de la semaine.

Sur la base du règlement des marchés qui, comme vous le rappelez, a fait l'unanimité lors du conseil du 18 mai 2015, la nécessaire remise en ordre du marché de HautePierre commencera par une titularisation d'une cinquantaine de candidats régulièrement inscrits.

Les nouvelles places André MAUROIS et du THEATRE (anciennement du MAILLON), constituent à présent un ensemble cohérent. Après de très nombreuses réunions de travail avec les représentants de la profession, le marché sera restructuré afin d'assurer définitivement son bon fonctionnement.

Il n'y a pas, contrairement à ce que vous dites, de « rupture du dialogue » et le « report de calendrier » que vous évoquez ne résoudrait, vous le savez certainement, en rien la situation, car nous n'avons pas d'autres choix que d'appliquer le règlement. Sinon celui-ci à quoi servirait-il ?

Vous évoquez « l'éviction de plusieurs commerçants » après « une décennie de tolérance ». Suite à l'examen approfondi des situations administratives individuelles, il s'avère que 22 commerçants se sont exclus d'eux même de la possibilité prochaine de titularisation, en ne renouvelant pas leur candidature. Ces commerçants ne pouvaient ignorer ni le règlement de 2009 ni celui de 2015, adressé à chacun d'entre eux et réalisé en concertation étroite avec leurs représentants. Ces consignes sont par ailleurs rappelées chaque année par le service et notamment par les placiers.

Je vous rejoins sur la « prise en compte de situations humaines », il n'est en effet pas possible de léser des candidats dont les dossiers sont en règle au profit d'autres plus négligents. Pour autant, j'ai demandé au service des marchés de recevoir individuellement chacun des 22 commerçants concernés, et d'étudier leur situation afin de trouver, autant que possible, des solutions alternatives.

Cette réponse est suivie d'un échange.